

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

délibérations du Conseil de Communauté

N°délib.: 000168

Séance du vendredi 16 février 2007

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice: 138

Etaient présents : Amagney : Jean-Pierre FOSTEL Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL Auxon-Dessus: Serge RUTKOWSKI Avanne Aveney: Jean-Pierre TAILLARD Besançon: Eric ALAUZET, Catherine BALLOT, Denis BAUD, Pascal BONNET (à partir du rapport 1.1.1), Patrick BONTEMPS, Patrick BOURQUE, Françoise BRANGET (jusqu'au rapport 9.2), Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude CHEVAILLER, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Marie-Marguerite DUFAY (à partir du rapport 1.1.1), Emmanuel DUMONT, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Abdel GHEZALI, Paulette GUINCHARD, Martine JEANNIN, Michel JOSSE, Loic LABORIE, Lucile LAMY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 9.2), Annie MENETRIER, Jacqueline PANIER, Françoise PRESSE (à partir du rapport 1.1.1), Martine ROPERS, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU (jusqu'au rapport 1.2.3), Corinne TISSIER Beure: Pierre JACQUET Boussières: Bertrand ASTRIC, Michel POULET Braillans: Alain BLESSEMAILLE Busy: Philippe SIMONIN Chaleze: Josseline SEITZ Chalezeule: Raymond REYLE (représenté par Christian MAGNIN-FEYSOT) Champagney: Claude VOIDEY Champvans les Moulins: Jean-Marie ROTH Chaucenne: Bernard VOUGNON Chaudefontaine: Alain CUCHE (représenté par Christiane BEUCLER) Chemaudin : Jean-Yves RENOU Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT Deluz : Yves TARDIEU Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes : Gabriel JANNIN La Chevillotte: Jean PIQUARD Larnod: Martine BERGIER (à partir du rapport 1.1.1) Mamirolle: Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT Marchaux: Bernard BECOULET (jusqu'au rapport 3.1) Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.1), Denis JOLY Montfaucon: Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport 1.1.4), Jean-Marie VERNET Montferrand le Château: Marcel COTTINY Morre: Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray: Daniel ROLET (jusqu'au rapport 4.6) Noironte: Bernard MADOUX Novillars: Bernard BOURDAIS Osselle: Jacques MENIGOZ Pelousey: Jacques TERVEL Pirey: Claude BARTHOD-MALAT (à partir du rapport 1.1.1), Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes: Albert DEPIERRE (jusqu'au rapport 2.5) Pugey: Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par Jean-François HUMBERT) Rancenay: Michel LETHIER Roche lez Beaupré: Roland BARDEY Saône: Bernard GUYON Serre les Sapins: Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU Tallenay: Jean-Yves PRALON Thise: Claude BULLY (représenté par Bernard MOYSE), Jacques SIFFERLIN (à partir du rapport 1.1.1) Torpes: Denis JACQUIN (jusqu'au rapport 2.8) Vaire Arcier: Patrick RACINE (à partir du rapport 1.1.1) Vaire le Petit: Jean-François THIEBAUD (représenté par M. Jean-Noël BESANCON) Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1) Vorges les Pins : Charles BATISTE

Etaient absents: Auxon-Dessous: Jacques THIEBAUT Auxon-Dessus: Michel BITTARD Avanne Aveney: Christian GAGNEPAIN Besançon: Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Catherine COMTE-DELEUZE, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Vincent FUSTER, Didier GENDRAUD, Jocelyne GIROL, Sylvie JEANNIN, Bernard LAMBERT, Sébastien MAIRE, Bruno MEDJALDI, Franck MONNEUR, Danièle POISSENOT, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Nicole WEINMAN Beure: Philippe CHANEY Champoux: Norbert DUPREY Chatillon le Duc: Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX Chemaudin: Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête: Jean-Pierre PROST Fontain: Jean-Paul DILLSCHNEIDER Grandfontaine: Jean JOURDAIN, Richard SALA La Vèze: Philippe CHANAU Le Gratteris: Nicole JANNIN Montferrand le Château: Pascal DUCHEZEAU Nancray: Jean-Pierre MARTIN Novillars: Raymonde BOURLON Pelousey: Annick CHARPY Pouilley les Vignes: Jean-Marc BOUSSET Roche lez Beaupré: Michel SCHNAEBELE Routelle: Claude SIMONIN Saône: Christelle PETITJEAN Thoraise: Jean-Paul MICHAUD

Secrétaire de séance : Abdel GHEZALI

<u>Procurations de vote :</u>

Mandants: M. BITTARD, F. BRANGET (à partir du rapport 11.1), M. BULTOT, C. COMTE-DELEUZE, Y-M DAHOUI, J-J DEMONET, V. FUSTER, S. JEANNIN, B. LAMBERT, J. MARIOT (à partir du rapport 11.1), F. MONNEUR., F. PRESSE (jusqu'au rapport 0.1), D. TETU (à partir du rapport 9.1), P. CHANEY, Y. GUYEN (jusqu'au rapport 0.1), J-P. DILLSCHNEIDER, B. BECOULET (à partir du rapport 3.2), P. CONTOZ (à partir du rapport 1.1.5), P. DUCHEZEAU, J-P. MARTIN, R. BOURLON, J-M. BOUSSET

Mandataires: S. RUTKOWSKI, P. BONNET (à partir du rapport 11.1), M-O. CRABBE-DIAWARA, M. JOSSE, J-C. ROY, F. FELLMANN, A. GHEZALI, B. FALCINELLA, J. ROSSELOT, J. PANIER (à partir du rapport 11.1), D. BAUD, B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 0.1), L. LAMY (à partir du rapport 9.1), P. JACQUET, A. BAVEREL (jusqu'au rapport 0.1), A. AVIS, A. CUCHE représenté par C. BEUCLER (à partir du rapport 3.2), B. GUYON (à partir du rapport 1.1.5), M. COTTINY, J-H. BAUER, B. BOURDAIS, A. DEPIERRE

Objet : Participation du budget principal au budget annexe « zone d'activités du Noret »

Participation du budget principal au budget annexe « zone d'activités du Noret »

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Inscription budgétaire		
PPIF 2007-2010 Imputation : 67.90	Montant PPIF 2007-2010 : 169 017 € Montant de l'opération : 169 017 € Solde après cette opération : 0 €	

Résumé:

Dans le cadre de la commercialisation de la zone d'activités du Noret et du prix de vente fixé dans l'intérêt économique et social du territoire de l'agglomération, il est proposé de fixer une subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe « zone d'activités du Noret ». représentant 3,38 € HT par m² vendu.

En vue de l'aménagement de la zone économique du Noret et de sa commercialisation (soit 5 ha), il est ouvert un budget annexe au budget principal de la CAGB en 2007 intitulé « zone d'activités du Noret ».

La vente de ces parcelles est prévue dès 2007 et s'achèvera fin 2009, soit une commercialisation sur 4 années.

Compte tenu du coût de revient de cette opération et du prix de vente généralement pratiqué dans des zones d'activités présentant des caractéristiques similaires, pour l'intérêt économique et social du territoire de l'agglomération, il est proposé d'allouer une subvention d'équilibre au budget annexe « zone d'activités du Noret ».

Décomposition du coût de revient (H.T) cette zone :

Acquisition des terrains à aménager : 122 010 € Etudes et prestations de commercialisation : 61 844 €

Travaux d'aménagement : 922 708 €

Frais financiers : <u>30 000 €</u>

Total des dépenses : I 136 562 €

Ce projet devrait bénéficier de subventions extérieures à hauteur de 67 545 €. Le coût total de ce projet, après déduction des dites subventions, s'élève donc à 1 069 017 €. Il en ressort un coût de revient au m² ou un prix de revient HT cessible, après subvention, de 21,38 HT/m².

Prix de vente voté:

Afin de favoriser le développement économique du territoire de la CAGB en pratiquant un prix de vente similaire aux zones d'activités existantes, présentant des caractéristiques similaires, la CAGB a fixé le prix de vente de ces parcelles à 18 € HT/ m² (délibération du 16 février 2007).

Pour mémoire, les prix de cession des zones d'intérêt communautaire du SMAIBO sont les suivants :

- zone de Serre-les-Sapins et Dannemarie Chemaudin : 18 € HT/m²
- zone de l'Echange : 19 € H.T./ m²

La surface cessible de la zone étant de 5 ha, les recettes attendues de cette commercialisation s'élèveront à 900 000 € H.T.

Proposition de subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe.

Le produit des ventes des terrains aménagés de cette zone ne permettra donc pas de couvrir l'ensemble des dépenses engagées.

Il est proposé, au regard de l'intérêt général que présente ce projet, en matière notamment de développement économique et d'emplois (250 emplois nouveaux sont attendus) que le budget principal de la C.A.G.B. alloue une subvention d'équilibre au budget annexe « zone d'activités du Noret » d'un montant de 169 017 €, soit 3,38 € HT par m².

Cette subvention d'équilibre s'inscrit dans le cadre les dérogations données aux collectivités locales pour prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés.

Conformément à l'article L2224.2 du CGT, elle s'inscrit dans la volonté de la CAGB de réaliser des investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, nécessiterait des tarifs excessifs, qui ne pourraient être en adéquation avec ceux pratiqués sur le territoire de l'agglomération et irait à l'encontre de l'intérêt économique et social de ce projet.

Cette participation d'équilibre sera versée au fur et à mesure des ventes et en fonction des nécessités d'équilibre du budget annexe et pourra faire l'objet d'une révision, votée par le Conseil communautaire, en fonction de l'évolution éventuelle du projet.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la subvention d'équilibre à verser par le budget principal sur le budget annexe « zone d'activités du Noret ».

Participation du budget principal au budget annexe " zone d'activités du Noret

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 110 Contre: 0

Abstention: 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ
Reçu le

2 7 FEV. 2007